

## Nouveau concept de stationnement - Route de la Plage

Face à l'augmentation du trafic automobile et des problèmes de parking qui en découlent sur la route de la Plage, la Municipalité a décidé de mettre en place un concept de stationnement courant août 2024. Ce concept a pour objectif d'augmenter la sécurité et de permettre à notre population de profiter de notre bord du lac dans de meilleures conditions.

Ce concept prévoit :

- Un stationnement payant.
- Un balisage des places de stationnement.
- Des restrictions d'horaires, excepté pour les bénéficiaires de macarons.

En conformité avec les lois, règlements et normes en vigueur, ces mesures entraîneront une diminution de l'offre de stationnement. Le stationnement hors cases sera sanctionné et la fréquence des contrôles de Police s'intensifiera.

Ces différentes mesures font l'objet de deux publications distinctes, l'une du 30 avril et l'autre du 14 mai 2024 (Cf. FAO no 35 du 30 avril 2024 et FAO no 39 du 14 mai 2024, le pilier public, et le site internet de la Commune).

Ce projet a été conduit de concert avec les services cantonaux, la Police et le Conseil Général qui en a accepté les principes.

Ces mesures mises en œuvre feront l'objet d'une analyse fin 2025. Des éventuelles modifications et corrections pourront y être apportées.

D'emblée, la Municipalité vous remercie pour le bon accueil réservé à ce projet et pour votre compréhension. Elle se tient à disposition pour tous renseignements complémentaires.

La Municipalité